Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 059-200006120-20210928-D_2021_32_BIS-DE

AÉROPORTS DE LILLE
SYNDICAT MIXTE DES AÉROPORTS DE LILLE ET DE MERVILLE

Délibération n°2021-32

Relative à la mise à jour du tableau des emplois

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 17 septembre 2021, réuni le 28 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Samira HERIZI,
Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ,
Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :
Monsieur Luc FOUTRY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD,
Madame Béatrice MULLIER,
Monsieur Jacques HURLUS.

Ne participe pas au vote : Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 059-200006120-20210928-D_2021_32_BIS-DE

Vu les délibérations n°2019-04 du 30 janvier 2019 et n°2019-[illegible] décembre 2019 portant sur la création des emplois du SMALIM,

Vu la délibération du SMALIM n°2020-34 du 21 octobre 2020 relative à la reprise de l'exploitation de l'aéroport de Merville au 1er janvier 2021 par le SMALIM sous forme de gestion directe,

Vu la délibération du SMALIM n°2020-51 du 8 décembre 2020 relative à la création d'emplois permanents et non permanents,

Considérant le terme du contrat du directeur d'exploitation de l'Aérodrome de Merville-Calonne *(4 octobre 2021)*,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

DECIDE

- De modifier le tableau des emplois à compter du 5 octobre 2021 :

Fonction	**Temps de travail**	**Grade(s) associé(s)**	**Catégorie**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**
Directeur d'exploitation aéroportuaire	Temps non-complet (17h30)	Hors cadre - absence de grade		**1**	**0**
Directeur d'exploitation aéroportuaire	Temps non-complet (17h30)	Ingénieur Ingénieur Principal Ingénieur Hors classe	A	**0**	**1**

- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le cadre des articles 3-1 *(recrutement d'agent contractuel sur des emplois permanents pour répondre à des besoins temporaires)*, 3-2 *(recrutement d'agent contractuel sur des emplois permanents pour les besoins de continuité du service)* et 3-3 *(recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents)*, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Votes pour : 14
Ne participent pas au vote : 1
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 30/09/2021
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*D_2021_32_BIS*
	Date de la décision :	*2021-09-28 00:00:00+02*
	Objet :	*DELIBERATION TABLEAU DES EMPLOIS*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*4.2 - Personnel contractuel*
	Identifiant unique :	*059-200006120-20210928-D_2021_32_BIS-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20210928-D_2021_32_BIS-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*860*
Nom original :		
D2021_32 DELIBERATION TABLEAU DES EMPLOIS.pdf	*application/pdf*	*79459*
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20210928-D_2021_32_BIS-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*79459*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	En attente d'etre postee	*1 octobre 2021 à 11h11min49s*	*Dépôt dans un état d'attente*
	Posté	*1 octobre 2021 à 11h15min10s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Virignie DELATTRE*
	En attente de transmission	*1 octobre 2021 à 11h15min10s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*1 octobre 2021 à 11h15min12s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*1 octobre 2021 à 11h15min27s*	*Reçu par le MI le 2021-10-01*